



LA PATROUILLE VERTE : 819 561-APLB (2752)

LA NOUVELLE VAGUE EN ACTIVITÉS NAUTIQUES



BIEN SE COMPORTER!

Avant la mise à l'eau, connaissez-vous :

- les consignes des bouées ?
- les limites de vitesse sur le lac?
- l'érosion des rives causée par les grosses vagues à moins de 250 m des rives ?
- l'importance de respecter les plus petites embarcations (canots, kayaks, voiliers, planches, etc.) ?
- les impacts de l'emplissage et du vidage des ballasts ?

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER NOTRE LAC!

Si vous pêchez ailleurs qu'ici :

- inspectez votre embarcation avant de la mettre à l'eau, ainsi que la remorque et tous vos équipements.
- videz l'eau de votre embarcation, des viviers, de la cale et des glacières
- nettoyez et séchez votre embarcation, la remorque ainsi que tout équipement ayant été en contact avec l'eau.



LE SAVIEZ-VOUS?

Partout au Québec, il est interdit :

- d'appâter au poisson vivant en tout temps
- d'appâter au poisson mort en saison estivale

L'utilisation de poissons appâts vivants ou morts constitue l'un des vecteurs les plus préoccupants pour la propagation d'Espèces Aquatiques Envahissantes (EAE) et de maladies.

De plus, des organismes indésirables invisibles à l'oeil nu peuvent aussi être présents dans l'eau de transport des poissons appâts.

BOUÉES DE SIGNALISATION DE VITESSE



De 0 à 100 mètres de la rive, la vitesse permise est de 10 km/h.

Plusieurs embarcations naviguent dans ce périmètre en croyant qu'ils ne dépassent pas la vitesse permise.

Pourquoi ne pas circuler à l'extérieur de ce périmètre pour conserver un corridor sécuritaire ?

LE SAVIEZ-VOUS?

La vitesse d'une marche rapide est d'environ 10 km/h.

BOUÉES DE SIGNALISATION



Il est important de respecter les bouées de signalisation des herbiers de myriophylle et de ne pas circuler dans ces sites pour éviter la propagation de la plante.

Cette recommandation s'adresse à tous les types d'embarcations motorisées ou non.

BOUÉES D'AVERTISSEMENT



Les sites de bâchage de toiles de jute sont identifiés sur le terrain avec des bouées jaunes et une pancarte flottante.

Nous vous demandons de ne pas circuler et de ne pas pêcher au-dessus de ces sites afin d'éviter d'accrocher ou de déplacer la toile avec les hameçons ou par des mouvements du fond de l'eau.